



## EXTRAIT DE PÉTITION

**Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 107 pétitionnaires.**

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec impose maintenant un maximum de bandelettes selon les conditions du diabétique, à savoir : 3 000 par année pour les diabétiques traités à l'insuline, 400 par année pour ceux traités par hypoglycémiant oral sans insuline et 200 par année pour ceux sans ordonnance d'hypoglycémiant oral ni insuline;

**ATTENDU QUE** nous croyons que la prise en charge personnelle des diabétiques passe par le contrôle de leur glycémie et, par ce fait même, ils ont besoin d'outils pour le faire, c'est-à-dire des lecteurs de glycémie et ses bandelettes nécessaires selon leurs besoins;

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec que :

- les diabétiques de type 1 et ceux traités avec pompe à insuline aient la possibilité d'obtenir 3650 bandelettes par an afin de faire les ajustements dans le but de bien contrôler leur taux de sucre dans le sang que leur pancréas ne prend plus en charge;
- les diabétiques traités par hypoglycémiant oral sans insuline puissent avoir 750 bandelettes pour la première année et au besoin selon leur médecin, afin d'obtenir un meilleur contrôle de leur glycémie au plus tôt et qu'ils puissent mesurer l'impact de leur alimentation et de l'activité physique pratiqué.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

  
\_\_\_\_\_  
Guy Leclair, député de Beauharnois

15/11/17  
\_\_\_\_\_  
Date de signature de l'extrait